

Office fédéral de la santé publique (OFSP)
Promotion santé suisse
Conférence des directeurs sanitaires (CDS)
Pro Mente Sana

Embargo : 7 octobre 2005, à 12h00

Journée mondiale de la santé mentale, le 10 octobre

Stratégies pour améliorer la santé mentale en Suisse

La santé mentale de la population suisse doit encore s'améliorer : la Confédération reconnaît le caractère prioritaire de ce volet de la politique sanitaire. Sur le plan cantonal, les traitements ambulatoires devraient permettre d'éviter l'hospitalisation, et la fondation Promotion Santé Suisse prévoit des mesures pour aborder le problème du stress. Pro Mente Sana, quant à elle, s'engage dans la lutte contre la stigmatisation de la maladie mentale.

Un cinquième de la population souffre de troubles psychiques requerrant un traitement et, parmi les dix pays qui enregistrent les taux de suicide les plus élevés, neuf se trouvent en Europe. La première Conférence européenne de l'OMS sur la santé mentale, réunie à Helsinki en janvier 2005, a entériné une déclaration assortie d'un plan d'action en la matière. Comment ces décisions sont-elles concrétisées en Suisse ?

Alice Scherrer, responsable de la délégation dépêchée à Helsinki et directrice de la santé pour le canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures, s'exprime en ces termes : « Jusqu'à présent, les Etats-membres ont méconnu le poids de ces maladies : souvent, on leur accorde peu d'attention, tant sur le fond que pour la répartition des ressources financières. Or, la santé mentale devrait être un objectif dans toute politique désireuse d'aborder la santé dans sa globalité. Les personnes affectées doivent, dans une large mesure, pouvoir être soignées dans la commune où elles habitent.

Dans le cadre du projet « Politique nationale suisse de la santé », la Confédération et les cantons avaient déjà déclaré, il y a cinq ans, que l'amélioration de la santé mentale devrait former une des priorités de la politique sanitaire - intention à laquelle Thomas Zeltner, directeur de l'Office fédéral de la santé publique (OFSP), avait également adhéré. La difficulté, c'est qu'il n'existe pas de base légale qui permette à la Confédération et aux cantons de prescrire des mesures politico-sanitaires assorties

d'un plan d'action pluriannuel. Sur le plan national, le projet de stratégie pour la santé mentale et les documents de l'OMS entérinés à Helsinki devraient motiver les autorités fédérale et cantonales à agir.

Au niveau des cantons, la couverture psycho-médicale est très hétérogène. Quant à la forme de thérapie actuellement préconisée, le président de la CDS, Markus Dürr, estime que trop de patients sont encore traités en milieu clinique. Or une offre adéquate permettrait à une partie d'entre eux de suivre un traitement semi-résidentiel ou à la maison. Aussi la CDS essaie-t-elle de définir avec SantéSuisse des projets pilotes basés sur des tarifs modèles : pour certaines catégories de patients, le remboursement selon le tarif résidentiel appliqué jusqu'ici devrait également valoir pour des traitements psychiatriques ambulatoires ou combinés.

A coût égal, il serait donc possible d'éviter des séjours en clinique et d'améliorer la qualité de vie, tant des personnes atteintes que de leurs proches.

Elisabeth Ory, membre de la direction de Promotion Santé Suisse à Lausanne, informe que la fondation se concentre sur la santé mentale et prévoit tout un éventail de mesures sur le sujet « Santé mentale - stress » à partir de 2007. Il s'agira, dans cette démarche, de renforcer les mécanismes de défense de l'individu et d'éviter certains risques - tant sur le plan individuel que structurel. A cette fin, la santé mentale ne saurait être dissociée de la santé physique.

Selon Jürg Gassmann, secrétaire général de Pro Mente Sana, la fondation continuera de s'impliquer pour l'égalité et la réinsertion des personnes atteintes d'une maladie mentale en oeuvrant à plusieurs niveaux : la fondation lutte contre les inégalités sur le plan législatif (assurances, par exemple), se fait l'avocate de la réinsertion, encourage la communication entre les personnes affectées et les bien-portants pour éviter que la « deuxième maladie », la stigmatisation, ne vienne entraver la guérison.

Les activités locales, organisées le 10 octobre à l'occasion de la « Journée de la santé mentale » en Suisse sont décrites sous :

www.promentesana.ch

Celles du canton de Berne sous : www.psychischkrank.ch

Les informations sur la Journée mondiale de la santé mentale sont disponibles en français et en anglais sur le site :

www.wfmh.org